

## vie privée et droit à l'image

## Par mattlerouge, le 13/11/2008 à 21:09

bonjour, suite à un litige de voisinage ainsi qu'avec le propriétaire de ma location, j'ai appris de la bouche de ce dernier que des voisins auraient pris des photos de moi et de ma famille, à notre insu et avec l'intention de nous nuire.

question : cela constitute-t'il un délit ? si non comment pouvons-nous nous protéger de telles pratiques motivées par aucune raison légale ? peut-on demander officiellement à connaître le nom dde la personne qui a pris les photos et lui réclamer ainsi qu'obtenir que'elle en fasse disparaître toute trace, sachant que les dites photos n'apportent aucune solutions dans l'avancée de notre litige, mais constituent seulement un moyen de pression et de menace pour notre propriétaire ? cette dernière attitude est-elle délictuelle ?

je vous remercie par avance de toute l'attention que vous voudrez bien portez à ma question cordialement